

Pollionnay



*Enfouissement des fils électriques et téléphoniques,
c'est notre village qui s'embellit.*

Bulletin d'Informations
municipales et communales

AVRIL 1998 - N° 61

Sommaire

Le Mot du maire	3
Infos municipales :	
Conseil municipal	4
L'assainissement communal	5
Le rapport sur l'eau	6
Chômage et précarité la contribution de Pollionnay	7
Inventaire du patrimoine : un grand merci	8
Médiathèque municipale, des choix qui garantissent l'avenir	8
Pour ses vœux 1998, notre député Jean Besson choisit Pollionnay	10
Choisir un site pour la future maison de retraite	10
Un chantier de "Jeunesse et reconstruction" à Pollionnay cet été	11
Médiathèque municipale	12
Etat civil	12
La vie associative	
Sauvegarde des coteaux du Lyonnais	13
Environnement	
Vers un jardin naturel	14
La vie associative (suite)	
Football Pollionnay	16
Maison des jeunes (assemblée du 28/02/98)	16
Des nouvelles de l'école de musique	16
Que se passe-t-il à la Maison de la Rencontre ?	16
Le théâtre s'installe à Pollionnay	17
Ecole de boules de l'ouest Lyonnais	17
Association G. Dumont pour le développement de l'art contemporain	18
Une nouvelle naissance à Pollionnay	19
Parcours sans faute pour l'association Cheval et Handicap	19
La vie scolaire	
Le marché des connaissances : comment ? Actions préalables	21
Marché des connaissances avec l'école Anatole France de Vaulx-en-Velin	21
Pour une rentrée scolaire agréable	22
Intercommunalité	
Communauté de communes des vallons du Lyonnais	23
Autre information municipale	
Information pour le respect de stationnements interdits	24
Infos pratiques	
Votre Conseil Municipal	25
Allo la poste, votre facteur vous parle	26
A.I.A.D. (Association Intercommunale d'Aides à Domicile)	26
La Cour du Roy	27

Le Directeur Gérant : Monsieur Gilbert MARIGNIER, maire.

Responsable informations : André BROTTET, adjoint.

Dépôt légal : avril 1998

Le prochain bulletin paraissant début juillet 1998, les personnes désirant faire paraître des articles, doivent les déposer en mairie, si possible accompagnés de photos, avant le 8 juin 1998. Merci.

Note de la rédaction :

Les articles des associations sont rédigés sous la seule responsabilité de leurs auteurs et n'engagent que leurs signataires.

Imprimerie Jacques Poix Communications - 69126 BRINDAS

LE MOT DU MAIRE



Chers Administrés,

Le mois de mars est le mois de l'approbation des différents budgets prévisionnels pour l'année en cours, que ce soit au niveau communal, comme au niveau intercommunal.

C'est à ce moment là, que votre conseil municipal examine les taux d'impositions des 4 taxes qui sont :

- La taxe d'habitation, la taxe du foncier bâti, la taxe du foncier non bâti et la taxe professionnelle.

Cette année nous avons décidé 2 modifications :

1) Une légère augmentation du foncier bâti qui est moins élevé que les autres communes. Ce taux passera de 11,73 % en 1997 à 11,85 % en 1998. Il correspond à une variation de taux de 1%.

2) Une diminution de la taxe professionnelle qui passera de 11,53% en 1997, à 11,42% en 1998. Ce qui revient à baisser la variation de taux de moins 0,95%.

Quant à la taxe d'habitation ainsi qu'à la taxe du foncier bâti, leurs taux sont reconduits de 1997 à 1998 et restent donc respectivement à 9,41% et 40,06%.

Votre conseil municipal est donc soucieux des charges financières de chacun et continue à respecter son engagement et ainsi faire mieux que ce qu'il envisageait en 1995.

Le recensement complémentaire effectué en 1997, nous apporte une dotation globale de fonctionnement supplémentaire non négligeable et les différents programmes d'investissement inscrits nous permettent de rester dans l'enveloppe du budget 98 et ainsi de réaliser nos objectifs.

Notre budget 1998 est donc un budget réaliste, fiable et équilibré pour l'intérêt de tous. Pollionnay a encore d'énormes besoins de développement, mais doit le faire en fonction de ses possibilités.

A propos d'argent, je voudrais ouvrir une parenthèse. Nous éditons quatre bulletins municipaux par an, pour vous informer. Information portant sur notre commune, sur l'intercommunalité, les services proposés, la vie associative, la vie économique etc... ce qui me semble tout à fait logique. Au mois de Mars, j'ai eu la surprise de découvrir un de mes courriers publié par une association et là, je me demande s'il est juste de dépenser ainsi l'argent de ses adhérents où si au contraire la commune de Pollionnay a trouvé là le moyen de publier son bulletin municipal à moindre coût.

En ce début de printemps, je voudrais vous rappeler certaines règles de bon voisinage :

1) La tonte de vos gazons va reprendre, mais votre voisinage ne doit pas forcément en subir les nuisances sonores.

2) Une déchetterie existe à Vaugneray et un certain nombre de feux, peuvent être évités, surtout en période de sécheresse.

3) Avec l'arrivée des beaux jours, les sons doivent rester dans une fourchette de décibels réglementée pour le bien être de tous.

J'en terminerai en vous rappelant, qu'à l'occasion du 1^{er} Mai, les classes sont autorisées à passer sur toute la commune de Pollionnay. Réservez leur un bon accueil et venez les rejoindre si vous en faites partie.

C'est le début d'une année d'animations sur notre commune, mais c'est le moment aussi pour certains d'entre nous de découvrir votre commune et de faire de nouvelles connaissances dans la gaieté et la convivialité.

Le Maire,
G. Marignier.

CONSEIL MUNICIPAL

Le compte rendu exhaustif de chaque conseil municipal est affiché au panneau d'affichage municipal (en face de la salle Jourdan) au centre bourg.

Dans cette rubrique de notre bulletin, vous trouverez les principales décisions arrêtées lors de chaque séance du conseil municipal.

■ SEANCE DU 20 JANVIER 1998

• Marc Tourasse présente le rapport sur l'eau. Un exemplaire de ce rapport est à la disposition du public en mairie pour être consulté par toute personne souhaitant en prendre connaissance, ceci depuis le 20.12.1997.

• Autorisation de placer l'argent de la vente de l'école.

M. le receveur est d'accord pour une telle opération.

Compte tenu des projets de la commune, un placement d'un montant de 700 000 F, d'une durée de un an, renouvelable une fois, est décidé.

Voté à l'unanimité :

• Informatisation de la médiathèque.

Née en 1984, gérée actuellement par une vingtaine de bénévoles avec comme responsable Mme Danière, la médiathèque ne cesse de se développer tant en nombre de lecteurs, que d'ouvrages prêtés ou de services rendus.

Par conséquent, informatiser le service de prêt, devient nécessaire.

Le coût du matériel, des logiciels et de la formation s'élèvent à environ 120 000 F TTC. Une demande de subvention auprès du conseil général sera faite.

Voté à l'unanimité :

• Dossier de la Maison de retraite "Jean Villard" Mr le Maire rappelle que dans le cadre du projet de reconstruction de la maison de retraite, deux sites d'implantation ont été étudiés, l'un au lieudit "La Garenne du Buis", l'autre au lieudit "Les Presles" et que toutes les informations nécessaires ont été faites liées à ce projet.

Un dossier de concertation s'adressant à la population a été ouvert le 30 octobre 1997.

Le conseil municipal décide :

• De clore la concertation.

• Donne son accord pour implanter la maison de retraite sur le terrain situé au lieudit "Les Presles".

• Compte tenu du caractère public de la maison de retraite, son implantation sur une zone NA du plan d'occupation des sols est possible sans modification du POS.

• Renouvellement du contrat d'affermage de l'assainissement.

La commune ayant dénoncé son contrat d'affermage avec la SDEI, une procédure se met en place pour lancer un appel d'offre.

Il est décidé :

• De choisir le principe de délégation par affermage du service de l'assainissement pour une durée de 7 ans.

• D'engager la procédure de consultation

• De désigner les membres de la commission de consultation :

Président M. Marignier, maire

Membres titulaires : Mrs Tourasse, Jasserand, Ravel

Membres suppléants : Mrs Bouchard, Smaniotto, Vernusse.

• Projet d'un dispositif d'insertion professionnelle.

A l'initiative de la commune de Marcy l'Etoile en partenariat avec six communes, l'idée serait de proposer du travail par le biais de contrats aidés à des bénéficiaires du RMI et à des chômeurs de longue durée dans le cadre de travaux liés à l'entretien de l'environnement de nos territoires communaux.

Accord pour contribuer à une hauteur de 20 000 F Plus la mise à disposition d'un véhicule des sapeurs pompiers réformé.

■ SEANCE DU 23 FEVRIER 1998

• Création d'un poste d'agent à temps incomplet à la médiathèque.

Dans la même logique que l'informatisation, vu le niveau d'activité de la médiathèque, il est décidé de créer un poste d'agent du patrimoine à raison de 15 heures par semaine qui sera confié à Mme Danière.

Coût pour la commune, 40 000 F environ par an.

Voté à l'unanimité :

• Publication du pré-inventaire du patrimoine communal.

Il est décidé de l'éditer. Coût pour la commune 30 000 F

Voté à l'unanimité :

• Il est décidé de donner un nom à l'école.

12 voies pour, une abstention.

Il est décidé de lui donner le nom de Michel Serre, philosophe, architecte des arbres de connaissance, qui rentrent dans le projet pédagogique actuelle de notre école.

8 voies pour, 4 abstentions, une voie contre.

Tout ceci reste à finaliser avec l'intéressé et l'ensemble des partenaires de l'école.

• Le percepteur a donné son accord pour que l'on amortisse seulement nos subventions liées à notre investissement en matière d'assainissement, ce qui réduira notre déficit d'exploitation du compte assainissement.

• Il est décidé de rembourser un emprunt de 900 000 F environ par anticipation et ce pour désendetter la commune.

• Le maire prendra un arrêté pour interdire les véhicules à moteur sur les chemins dits "de la forêt", des "Larmises" et "de la forêt de Fumoy".

Pour faire appliquer ce règlement, il a été demandé à trois gardes chasse, Jean-Pierre Goy, Marcel Chavand et

Robert Devaux d'être assermentés pour remplir cette mission.

Compte rendu
repris par André Brottet.



L'ASSAINISSEMENT COMMUNAL

1) REGARD SUR LE PROBLEME GLOBAL DE L'ASSAINISSEMENT. LE SCHÉMA DIRECTEUR.

Dans le n° 58 de notre bulletin communal (Juillet 97) nous avons commencé à ouvrir le chapitre de l'assainissement dans notre commune sous le titre "Un grand chantier devant nous. Quoi de neuf dans l'immédiat ?"

Voyons aujourd'hui comment se pose le problème,

Au départ il y a un besoin, puis nous avons une situation existante, et nous sommes maintenant en face d'une réglementation qui se précise de plus en plus, nous fixant des objectifs à tenir pour des dates déterminées... enfin, il nous est impératif d'avoir une méthode de travail.

a) Le besoin

Il n'est pas utile de s'étendre longuement sur ce point. Nous sommes tous sensibilisés sur le fait que l'eau est devenu un bien trop précieux pour qu'elle soit économisée, et, après usage, traitée convenablement avant de la rendre au milieu naturel dans un état tel que celui-ci puisse l'absorber et nous la restocker, suffisamment pure, afin de pouvoir à nouveau y puiser nos besoins.

C'est un devoir pour tous, de nos jours, et c'est aussi un devoir vis-à-vis des générations futures.

La FRANCE sur ce sujet, n'est pas particulièrement en avance dans ce domaine parmi les nations occidentales industrialisées.

b) La situation existante

Comme nous l'avons décrite rapidement dans le bulletin n° 58, nous avons trois réseaux d'assainissement distincts, deux réseaux collectifs, l'un relié à la station d'épuration de la COURLY à PIERRE BENITE, l'autre à la station d'épuration du lieu-dit "La Rivière", à Pollionnay, enfin le réseau autonome constitué par tous les réseaux individuels propres à chaque habitation.

Les débits traités dans chacun sont :

Réseau de la vallée sud relié à la station de la COURLY : 33 500 m3/an

Réseau du Bourg relié à la station de "La Rivière" : 32 500 m3/an

Réseau autonome : 32 000 m3/an.

c) Une réglementation de plus en plus précise.

Elle impose :

l'obligation de réaliser d'une façon homogène et efficace l'assainissement des eaux de la commune.

Une responsabilité : celle du maire de la commune.

Une date butoir pour cette réalisation : le 31 décembre 2005.

et des textes d'application de plus en plus nombreux.

d) Une méthode de travail

La réflexion globale doit être faite à partir d'un document d'aide à la décision "Le schéma directeur d'assainissement". Bien que non obligatoire pour les communes de moins de 2000 Eqh (Equivalent habitants) ce document est nécessaire pour raisonner globalement, même dans le cas de notre commune, vu son relief et sa relativement grande superficie.

Ce schéma s'appuie sur les principes suivants :

• Une étude globale de l'ensemble du problème depuis la distribution d'eau potable jusqu'à la station ou le lieu d'épuration.

• L'analyse de ce qui existe et des performances des installations actuelles.

• La recherche des solutions adaptées à notre commune compte tenu de son relief et de sa géologie, en prenant en compte les prix unitaires des différentes solutions (par exemple 1 km de réseau collectif coûte 1,5 MF)... avec leur incidence sur le prix total de l'eau.

• Retenir un scénario et définir le zonage de la commune en relation avec le POS (Plan d'Occupation des Sols).

• Ce zonage définira les zones possibles d'assainissement collectif et les zones d'assainissement autonomes. Il sera bien sûr, tenu compte de ce qui existe et des performances à en attendre.

• Prendre en compte l'augmentation probable de la population et des besoins futurs de la commune.

2) LE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Cette étude devra donc définir au moins deux zones (voir éventuellement 3 ou 4 zones) d'assainissement.

1) Une zone de réseau collectif dans laquelle toutes les sources d'eaux usées sont reliées à un collecteur aboutissant à une station d'épuration mais avec **séparation à la source des eaux de ruissellement**. Ce collecteur ne transportant que les eaux usées.

C'est le cas actuellement du collecteur de la vallée sud relié à la station de Pierre Bénite.

2) Peut-être une zone d'assainissement collectif à réseau unitaire si nous conservons sans modification notre réseau du bourg relié à la station de "La Rivière". Ce réseau collecte dans les mêmes canalisations les eaux usées et les eaux de ruissellement. Sera-t-il possible de conserver ce réseau avec les inconvénients liés au mélange de cette collecte ? : surcharge de la station

en période de pluies). Nous n'avons pas encore de réponse satisfaisante à ce problème.

3) Des zones d'assainissement autonome dans lesquelles les eaux sont traitées sur place. Les eaux usées sont dans ce cas collectées, séparées des eaux de ruissellement, transitent par un digesteur d'un volume suffisant pour chaque maison individuelle, avant d'être filtrées sur un champ d'épandage dont la conception dépend de la constitution du terrain, et en particulier de sa perméabilité, pour être rendues au milieu naturel. Ces zones sont choisies, là où la densité d'habitation est faible, hors des bourgs, dans des tènements de dimension suffisante, ainsi que dans des lieux où les réseaux d'assainissement collectifs seraient d'un coût exorbitant.

Il est aussi pris en compte certains paramètres tels que forme et surface de la parcelle ainsi que la pente du terrain.

Les systèmes individuels, longtemps considérés comme peu efficaces, ont retrouvé une certaine considération, car les techniques d'assainissement autonome se sont améliorées et le coût du "tout tuyau" conduit parfois à des investissements non raisonnables. Par contre l'une des conditions de bon fonctionnement exige un coût d'entretien, donc d'exploitation, que les propriétaires devront prendre en compte, sous le contrôle d'une organisation communale.

Nous reviendrons plus loin, dans un prochain article, sur le sujet de l'assainissement autonome, sa conception ses avantages ses inconvénients, l'entretien des installations, les contrôles obligatoires nécessaires depuis l'attribution du permis de construire.

4) Il est enfin possible que nous ayons à faire un choix intermédiaire dans certains hameaux où la densité de population est trop grande et les parcelles trop petites pour que soit envisagé un traitement complètement autonome, plusieurs maisons ayant chacune une fosse "toutes eaux" peuvent être raccordées à une même conduite drainant les eaux usées vers un champ d'épandage commun suffisant pour le groupe de maisons raccordées.

Les propriétaires devront alors se regrouper pour investir dans ces installations de copropriétaires et envisager en commun l'entretien de celles-ci.

Pour tous les propriétaires actuels d'équipements d'assainissement autonome déjà construits, et en fonctionnement, il leur appartiendra d'ici, mais avant la date de fin 2005, de s'assurer que leur installation est bien conforme aux exigences de la réglementation qui sera mise en place et de faire éventuellement effectuer les modifications appropriées.

(A suivre)
Marc Tourasse
Adjoint.

LE RAPPORT SUR L'EAU

A partir de l'exercice 1995, le législateur a imposé par le décret n° 95-635 du 6 Mars 1994 aux Maires de présenter au conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable d'une part, et du service public de l'assainissement d'autre part.

Au cours du conseil communal du 19 Janvier 1998 ce rapport a été présenté dans sa forme légale :

Il contient :

a) une note liminaire permettant d'orienter le lecteur recherchant certains indicateurs techniques ou financiers. Cette note sert aussi de table des matières du rapport.

b) le rapport de l'exercice 1996 établi par le S.I.D.E.S.O.L. (syndicat des eaux du Sud-Ouest Lyonnais)* Syndicat auquel la commune a délégué sa compétence en matière de gestion technique et financière du service de l'eau potable. Ce rapport contient les indicateurs suivants :

Indicateurs techniques : sources d'alimentation, débit en provenances de chacune d'elles, débits distribués dans chaque commune, qualité des eaux pompées à chaque source et qualité au niveau distribution.

Indicateurs financiers :

- Rémunération du fermier qui a en charge l'entretien du réseau de distribution et des équipements, surtaxe la commune) qui assure le financement du réseau et des équipements à l'origine, l'extension et le renouvellement à neuf des installations, prix de l'eau pour l'utilisateur en fonction de sa consommation, prix de l'eau en référence pour un consommateur utilisant 120 m³/an. Situation financière du SIDESOL...

c) Le rapport de l'exercice 1996 établi par la SDEI (Société de distribution d'eau intercommunale) pour ce qui concerne l'assainissement dans notre commune*. La SDEI assure l'affermage dans le domaine de la collecte et de l'épuration des eaux usées, la commune assurant pour sa part le financement des installations et du réseau à l'origine et leur renouvellement à neuf.

Ce rapport sur l'assainissement contient les indicateurs suivants :

Indicateurs techniques : débits dans les deux réseaux d'épuration collectifs de la commune. Travaux effectués dans l'année, en matière d'entretien du réseau et de la station d'épuration*. Fonctionnement qualitatif de cette station.

Indicateurs financiers : coûts de rémunération du fermier rapportés au m³ de consommation d'eau potable et coût de la surtaxe destinée à la commune, en référence à une consommation de 120m³/an. Recettes et charges du fermier pour la part de son exploitation rapportée à notre commune, enfin la situation financière

communale du compte de l'assainissement pour ce qui concerne les charges annuelles de remboursement des sommes empruntées pour financer la création des installations.

Ces différentes informations et commentaires les accompagnant présentées au conseil communal sont destinées à renforcer autant que possible, en fin d'exercice, la transparence de la situation concernant la gestion de ces services.

Outre la présentation au conseil, **ce rapport complet fait l'objet d'un document déposé au secrétariat de la mairie**, disponible à la consultation de chaque administré qui souhaite en prendre connaissance. Ceci répond aussi à la volonté du législateur, d'assurer au maximum l'information des administrés sur ce sujet d'actualité.

Si, donc, le sujet vous intéresse, passez à la mairie pour consulter ce rapport, éventuellement prendre contact pour un rendez-vous avec Mr J.P. Jasserand ou Mr. M. Tourasse pour des explications complémentaires.

* Voir notre article sur l'assainissement dans le bulletin communal n° 58 (Juillet 1997).

Marc Tourasse,
Adjoint.

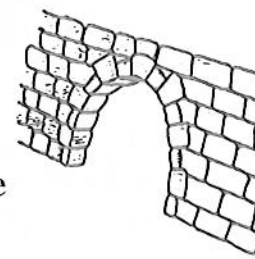
CHOMAGE ET PRECARITE LA CONTRIBUTION DE POLLIONNAY

Il y a quelques mois, la mairie de Marcy l'Etoile, par l'intermédiaire de M. Poloce, maire-adjoint, nous faisait part d'un projet d'insertion professionnelle s'adressant

Marc BOUCHARD
Artisan Maçon

Maçonnerie Générale
Taille de pierres
Rénovation

La Poizatière 69290 POLLIONNAY
Tél. 04 78 48 12 78



TRANSPORT - TERRASSEMENT
Locations de caissons pour déblais

Carrière de Gorrh - POLLIONNAY

Ets ROULET

7, allée des Primevères
69110 SAINTE-FOY-LES-LYON
Tél. : 04 78 59 22 64

Pollionnay espère au travers de cette action, apporter "un plus" à son cadre de vie et surtout rendre service à celles et ceux que le chômage et la précarité fragilisent.

André Brottet,
Adjoint.



INVENTAIRE DU PATRIMOINE : UN GRAND MERCI

En 1989, le Conseil Général du Rhône sollicitait notre commune pour que cette dernière réalise un inventaire de son patrimoine.

Une mission qui a duré sept ans

La municipalité de l'époque confiait cette tâche à Josette Chavand et à Andrée et Marc Roux. Leur mission a duré sept ans. Leur travail a consisté à répertorier toutes les richesses de notre terroir et à les consigner par écrit. Un travail énorme a été réalisé, le mot n'est pas trop fort.

La décision d'éditer ce document

De ce fait, le conseil municipal a décidé d'éditer cet



La vierge à l'enfant "La Chapelle de Larny"

important travail en partenariat avec les services du conseil général.

Informations pratiques : ce document sera tiré à 2000 exemplaires pour un coût de 60 000 F, la contribution de la commune s'élèvera à 30 000 F, le conseil général prenant à sa charge l'autre moitié.

Un grand merci à Mme Chavand, M. et Mme Roux

Le conseil municipal tient à remercier Mme Chavand, M. et Mme Roux. Ils se sont acquittés de leur tâche avec passion, dévouement, compétences et opiniâtreté, sincèrement un grand merci.

Dans quelques mois, lors de la sortie de ce document, nous marquerons le coup pour vulgariser tout ce patrimoine culturel, tout ce bien commun.

L'importance de l'histoire et de la mémoire

Il est important pour notre communauté villageoise de s'approprier son histoire et les beautés de son environnement, une communauté qui prend soin de sa mémoire et de ses points d'ancrage, a plus d'atouts pour se tourner vers l'avenir et s'ouvrir à l'universalité de la vie.

André Brottet,
Adjoint.



MEDIATHEQUE MUNICIPALE DES CHOIX QUI GARANTISSENT L'AVENIR

1984, naissance de la bibliothèque

En 1984, naissait la bibliothèque. Fruit de l'initiative de quelques uns de nos concitoyens, elle s'installait au rez-de-chaussée de la maison Rivoire et démarrait dans



Mme Coquard pendant une permanence.

un cadre associatif avec le soutien de la municipalité de l'époque et l'aide de la bibliothèque départementale de prêt (BDP). Dès les premières années, l'équipe bénévole a su crédibiliser ce service culturel ouvert à tous.

1989, un nouveau local

En 1989, le conseil municipal précédent a fait le choix de promouvoir la bibliothèque en construisant le local actuel et en faisant passer sa gestion en régie municipale avec les conseils de la BDP.

Pour ceux qui se souviennent de l'ancien local, la mise

à disposition d'un local tout neuf et plus grand a été décisif pour le développement de la bibliothèque ainsi que son passage en régie municipale qui entraînait une plus grande implication de la municipalité. Pollionnay se dotait d'un équipement culturel digne de ce nom et garantissait sa pérennité. Comme un symbole la bibliothèque se transformait en médiathèque. En effet, le prêt s'élargissait aux K7, aux CD et aux vidéos.

1998, deux nouvelles étapes

En 1998, il nous faut franchir deux nouvelles étapes, celle de l'informatisation et celle d'un début de professionnalisation.

L'article de l'équipe médiathèque que vous trouverez dans ce numéro, vous permettra de mesurer ce que représente aujourd'hui la médiathèque.

Tout ce travail est assuré bénévolement par une vingtaine de responsables.

Annie Danière coordonne l'équipe d'animation depuis bientôt une dizaine d'années.

Certaines semaines, Mme Danière travaille pratiquement à plein temps ! sans oublier d'autres responsables qui assurent un temps partiel...

Indiscutablement, le niveau d'activité de la médiathèque est tel, que ces moyens doivent être renforcés, sans remettre en cause pour l'essentiel son fonctionnement bénévole à la fois par nécessité mais aussi pour la qualité de sa contribution à notre vie collective.

La Cour du Roy

Restaurant gastronomique :

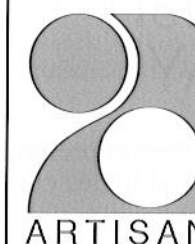
Sa vue panoramique
Son jardin à la française
Son ruisseau à truites
et bien d'autres surprises



Mariages - Banquets - Repas d'affaires - Séminaires

69290 POLLIONNAY Tél. : 04 78 48 15 73

Fermeture hebdomadaire le mardi et le dimanche soir



SARL. BEAUPELLET

ARTISAN DIPLOMÉ

« La Rapaudière »

69290 POLLIONNAY

Tél. : 04 78 48 12 48

Fax : 04 78 48 16 57

Chauffage - Sanitaire - Zinguerie - Dépannages
entretien chaufferie et ramonage cheminées

RESTAURANT TERRASSE

Olivier Terrasse

Restaurateur - Traiteur

Spécialités Maison

Menus Gastronomiques

Plats cuisinés à emporter (salés, sucrés)

Toutes réceptions

Tél. 04.78.48.12.06 - 69290 POLLIONNAY

YAMAHA

LYON

Alexis Motos

CONCESSIONNAIRE EXCLUSIF

motos et accessoires

3, 5 et 7, avenue Jean Jaurès - tél. : 04 78 72 39 39

atelier et pièces détachées

32 et 34, rue Chalopin

tél. 04 78 69 08 62 - fax 04 78 61 70 70



Matériels pour l'ennoblissement textile
CONSTRUCTEUR - Bureaux et ateliers

La Rapaudière - 69290 POLLIONNAY (Région Lyon)

Tél. : 33 (04) 78 48 11 44 - Fax 33 (04) 78.48.11.45

L'informatisation des prêts

Ainsi, lors de ces dernières séances, le conseil municipal a décidé d'informatiser le prêt des documents, le coût de cet investissement s'élèvera à 120000 F TTC. Une subvention de 25 % du conseil général viendra atténuer cette dépense.

La création d'un poste d'agent du patrimoine

Le conseil municipal a aussi décidé de créer un poste d'agent du patrimoine, à raison de quinze heures par semaine, qui sera confié à Mme Danière. Le coût de ce poste s'élèvera à 41 000 F par an.

En conclusion, le conseil municipal, par ses décisions, espère améliorer le fonctionnement de la médiathèque pour ceux qui s'en occupent et espère de ce fait apporter un meilleur accueil à ceux qui l'utilisent, tout ceci dans le but de promouvoir cet outil de proximité au service de la culture.

André Brottet,
Adjoint.



POUR SES VŒUX 1998 NOTRE DEPUTE JEAN BESSON CHOISIT POLLIONNAY

Le 29 janvier dernier, notre député Jean Besson présentait ses vœux pour l'année 1998 à l'ensemble des élus de sa circonscription.

M. le Maire rappelle qu'un projet de grande voirie menace l'ouest lyonnais.

Pour l'occasion, Jean Besson a choisi notre commune. C'est donc avec une certaine fierté, que Gilbert Marignier, notre maire, accueillait les participants (350 à 400 personnes) et présentait notre commune. M. le Maire décrivait les différentes actions menées par notre municipalité en soulignant la volonté de Pollionnay de s'inscrire dans l'intercommunalité, facteur selon lui, de progrès et de développement. En concluant son intervention, M. le Maire formulait l'espoir que tous ces efforts ne soient pas anéantis, rappelant fort judicieusement qu'un projet de grande voirie menaçait toujours l'identité et l'avenir même de nos communes de l'ouest lyonnais.

Jean Besson présente les défis de l'an 2000

Puis suivait l'intervention de Jean Besson. Notre député réaffirmait sans ambiguïté son ancrage dans l'opposi-

tion, tout en sortant d'une logique partisane, en argumentant sur les défis que doit relever la société française à l'approche de l'an 2000.

En 1997, Jean Besson est venu à quatre reprises à Pollionnay

La présence de Jean Besson à Pollionnay ne fut pas le fruit du hasard. L'an dernier, Jean Besson vint visiter notre commune en rencontrant divers acteurs sociaux économiques le 3 avril, c'est lui qui inaugura notre nouvelle école le 14 juin, c'est encore lui qui nous honora de sa présence lors de l'inauguration de la foire, la plus grande manifestation de l'année pour notre commune, le 7 septembre, c'est enfin Jean Besson qui nous fit l'amitié d'un petit passage à la fête du tourisme de l'ouest lyonnais qui a eu lieu dans notre commune le 19 octobre.

La soirée se termina par un moment de convivialité fort apprécié.

Encore un grand merci à Jean Besson, son choix a promu et a valorisé notre commune.

André Brottet,
Adjoint.



CHOISIR UN SITE POUR LA FUTURE MAISON DE RETRAITE

Un travail d'analyse des élus, aidés par différents services...

Dans le dernier bulletin municipal, nous vous informions avec autant de détails que possible sur l'état d'avancement des travaux et réflexion de vos élus en matière de choix du meilleur emplacement pour implanter la Maison de Retraite. Nous vous présentions en effet, les deux hypothèses étudiées par le conseil municipal d'une part, le Conseil d'Administration de la Maison Jean VILLARD d'autre part. Ces deux hypothèses étaient, rappelons-le, les suivantes :

- Implantation au lieu-dit La Garenne du Buis, sur la route du Cimetière.
- Implantation au lieu-dit Les Presles, entre la nouvelle école et les établissements "Les Aurélias".

En particulier, vos élus se sont inquiétés des conséquences probables pour la commune d'une modification éventuelle du POS qui paraissait alors nécessaire.

Une concertation avec la population de la commune...

Cette réflexion a été ouverte aux habitants de notre commune par l'intermédiaire d'un dossier d'informa-

tion complet consultable en mairie et d'un cahier pour consigner vos remarques, ceci dans le cadre d'une procédure dite de concertation préalable. De tout cela, nous nous faisons donc largement écho dans le dernier bulletin municipal.

Vous avez été un certain nombre à nous faire ainsi part, au moyen de ce cahier de concertation, de votre avis. Je tiens ici à vous remercier très sincèrement, vous qui avez ainsi permis d'éclairer la réflexion des élus. Vos avis ont été divers, mais je veux témoigner que pour la très grande majorité, les craintes et les espoirs exprimés traduisaient un véritable souci du bien public et de l'avenir de notre petite commune.

Et finalement, une décision.

Et puis finalement il faut bien décider. La décision finale est donc intervenue en conseil municipal. Cette décision n'a pas été unanime car les deux solutions présentaient réellement chacune des avantages et des inconvénients naturellement diversement appréciés par vos élus comme par les habitants.

La décision prise a donc été d'implanter la maison de Retraite Jean Villard sur le terrain des Presles. Cette décision a ensuite été confirmée par le conseil d'Administration de la Maison de Retraite.

Après une analyse approfondie avec les services départementaux, il est finalement apparu que la modification de POS envisagée n'était pas nécessaire, celle-ci n'aura donc pas lieu.

Et le travail continue...

Bien sûr de très nombreux problèmes restent en suspens comme par exemple les aspects relatifs à la circulation à 4 roues, 2 roues et pas de roues du tout (piétonne) dans le secteur des Presles. Les problèmes de stationnement devront être étudiés d'autant plus près qu'ils ne concernent pas que la nouvelle Maison de Retraite mais aussi les établissements médicaux existants et même l'école. Il y a aussi le terminus de la ligne 72 que nous aimerions bien voir déplacer pour se trou-

ver à proximité des établissements de soins... Bref, encore beaucoup de travail en perspective.

Pour la Commission Urbanisme,
Jean-Paul Jasserand,
Adjoint.



UN CHANTIER DE "JEUNESSE ET RECONSTRUCTION" A POLLIONNAY CET ETE

Du 12 Juillet au 1er Août prochain, la commune de Pollionnay accueillera une équipe de jeunes originaires de toute l'Europe... et de plus loin. Ce séjour est organisé par l'association "Jeunesse et Reconstruction" qui a pour objectif de favoriser les échanges internationaux et de participer à des projets de développement locaux.

La venue de ces jeunes est menée en partenariat avec la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais qui en assure la partie financière.

La municipalité de Pollionnay a proposé la restauration d'un muret en pierres sèches et pour le logement, met à disposition les anciens locaux de l'école maternelle situés sous la Mairie.

Ces locaux situés en plein cœur du village, faciliteront les échanges entre ces jeunes et nous le souhaitons vivement avec le plus grand nombre des habitants de notre village et des environs. Car c'est bien l'objectif essentiel pour ces jeunes : découvrir et connaître notre pays en s'intégrant le mieux possible à la vie de notre village.

Jacques Poix Communications

PAO
PHOTOCOPIE
N & B - COULEUR
IMPRIMERIE
PAPETERIE



2 ADRESSES
POUR MIEUX
VOUS SERVIR

50, av. Victor Hugo
T A S S I N
Tél. : 04 78 34 89 18
Fax : 04 78 34 88 91

68, av. Ed. Millaud
C R A P O N N E
Tél. : 04 78 44 87 66
Fax : 04 78 44 62 35

INFOS MUNICIPALES

Les personnes désireuses d'être plus proches de ces jeunes peuvent se faire connaître en Mairie.
Alors rendez-vous dans le jardin de la Mairie à compter du 12 juillet !!

Robert Ravel,
Adjoint.

MEDIATHEQUE MUNICIPALE

Le samedi 28 février 1998, l'Assemblée annuelle des lecteurs a été l'occasion d'échanges entre les différents partenaires de la Médiathèque : lecteurs, mairie, B.D.P., équipe d'animation : Madame Bouchard, responsable de la Bibliothèque Départementale de prêt depuis un an et demi a tenu à assister à cette Assemblée pour mieux connaître la Médiathèque de Pollionnay qui fait partie du réseau qu'elle anime. Elle a précisé le rôle de ce service :

- Renouvellement régulier de nos collections en livres, documents sonores et vidéos.

- Aide technique (exemple : projet d'informatisation).
- Organisation et prise en charge de journées de formation (14 journées suivies par les membres de l'équipe de Pollionnay).
- Prêt d'expositions et aide aux projets d'animation présences techniques et humaines indispensables à la vie de la médiathèque.

Le rapport d'activité 1997 est à la disposition du public à la médiathèque.

En résumé :

- 368 lecteurs inscrits.
- 61 inscriptions en vidéothèque.
- Auxquels s'ajoutent quelques collectivités : école - Maison de retraite - M.I.C.
- Budget municipal : 18 000 F.
- Montant des inscriptions : 9210 F.
- Nombre de documents prêtés : 18283 dont -13835 livres.
- 2697 documents sonores
- 1751 vidéos.

Depuis 1989 (passage en régie municipale) la médiathèque ne cesse de se développer en 1989 ➔ 165 inscrits, 4720 documents prêtés.

L'équipe d'animation qui compte actuellement 25 personnes se renouvelle et s'investit chaque année davantage pour répondre au mieux aux attentes du public.

La médiathèque est ouverte à tous pour un moment de

détente et d'échange, de lecture ou d'écoute, les mercredis, samedi, dimanche de 10 h à 12 h.

Annie Danière

ETAT CIVIL 1ER TRIMESTRE 1998

NAISSANCES

Elisa Levassor, le 22 janvier 1998.

Pierrick Tissot, le 10 février 1998.

MARIAGE

Le 14 mars :

Hervé Roland Chantre, Martine Marie Raymond.

DECES

Pierre Marie Jomard, le 10 janvier 1998.

2 décès à la Maison de retraite "Jean Villard".

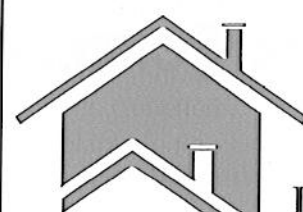
3 décès à la Maison de retraite "Les Aurélias".

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens nés entre le 1 Janvier 1981 et le 31 mars 1981 doivent venir se faire recenser en mairie avant le 30 avril.

Apporter le livret de famille et la carte d'identité.

**Merci de faire confiance
aux annonceurs qui aident
à la parution
du bulletin municipal**



LM MAÇONNERIE

Lucien Marignier

Le Labbé - 69290 POLLIONNAY
Tél. 04 78 48 13 30 - Fax 04 78 48 16 35

LA VIE ASSOCIATIVE

SAUVEGARDE DES COTEAUX DU LYONNAIS

Le Comité de Pollionnay a tenu son assemblée générale le 20 février dernier, à la salle des associations.

Evolutions des esprits, renouveau de la combativité,...? La salle était pleine, et la municipalité largement représentée, ces 2 points constituant et eux seuls un large encouragement aux responsables de l'association. Après un tassement ces dernières années, les adhésions sont en légère progression, et c'est aussi un point positif.

Le rapport moral et le rapport financier sont adoptés tous deux à l'unanimité ; le Conseil d'Administration est réélu, et le bureau reconduit.

Vient ensuite le débat. Les adhérents ont reçu (ou vont recevoir) le compte rendu complet de cette Assemblée Générale. Nous en retiendrons trois faits marquants :

- Un nouveau gouvernement et une ministre "vert", a priori plus ouverts aux problèmes posés par le tout route.

- La remise en question par la communauté

- L'annulation de la concession de TEO et son prolongement juridico-administratif.

Ces 3 points, positifs pour nous, s'ajoutent à l'action du Collectif des Elus de notre région (518, soit une écrasante majorité).

Que les indécis viennent nous rejoindre... les adhésions sont encore possibles, sont encore souhaitables... venez participer à la victoire.

Inscriptions auprès de :

A. Marignier (Valency)

R. Souteyrand (Les Martinès-Sud)

A bientôt

E. Brochet



CENTRE DE VACANCES

COLONIE DE VACANCES AU PLAN DE LA VACHE
(massif de Belledonne)

COLONIE DES 5-6 ANS

12 enfants avec encadrement expérimenté et environnement pédagogique adapté (rythme de vie, activités...)

COLONIE DES 7-12 ANS

Alliant activités sportives et initiation à l'expression artistique (théâtre, atelier bois, randonnées...)

➔ Mêmes dates, mêmes lieux

Dates : du 10 au 24 Juillet

Lieu : Le Plan de la Vache - Pinsot - 38580 Allevard

Prix : De 1 520 F à 2 480 F selon vos revenus

Direction : Blandine Brotte.

Renseignements : Mme Teulade 04.78.48.13.77

bricogiro
la passion du bricolage!

CRAPONNE : 33 avenue Ed. Millaud
Tél. 04 78 57 33 11

Haute Coiffure Mixte

Rénato
Styliste



Craponne - 66, Edouard-Millaud

Dames : 04 78 57 33 60 - Messieurs : 04 78 57 32 29



Mécanique • Carrosserie
Peinture
Vente neuf & occasion

GARAGE CHAPOLARD

Agent Peugeot

6 route des Pierres Blanches - 69290 GRÉZIEU-LA-VARENNE
Tél. 04 78 57 02 09 • Fax 04 78 57 29 98

Vers un jardin plus naturel

Conférence proposée par la médiathèque
et la Commission environnement de Pollionnay

Depuis fin 1996, vos déchets végétaux peuvent être déposés (suivez les flèches) au bout du chemin des Presles, angle chemin du Bouillon.

Las ! le succès a dépassé nos espérances... et nos possibilités de traitement ! il est vrai que l'on venait quelques fois de bien loin... et même quelques professionnels !!! mais laissons cela.

Il a fallu réagir ; l'emplacement est maintenant aménagé (sommairement il est vrai) pour une dépose sélective :

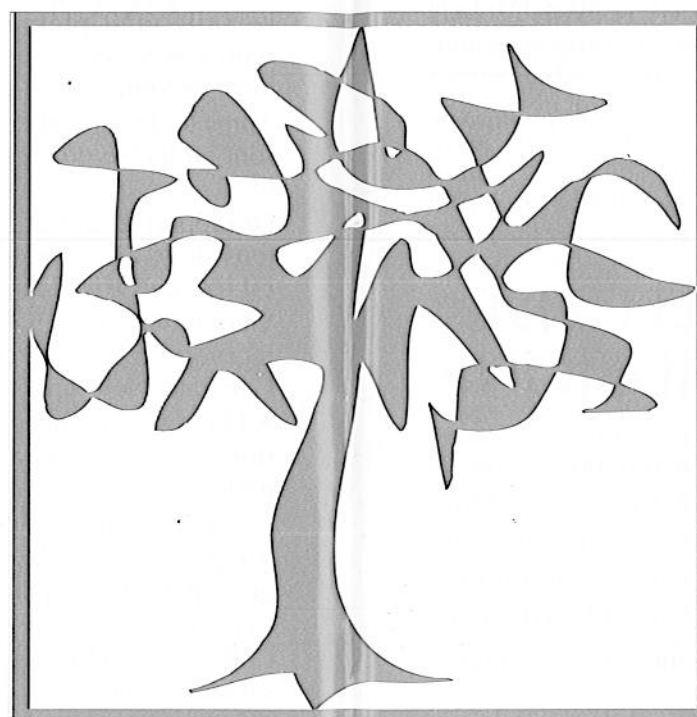
- Tontes de gazon et feuilles
- Déchets de taille de haies
- Branches et chutes d'élagage

Ce tri va permettre une action adaptée, allant du simple compostage au broyage régulier des ligneux. Pour des raisons de quantité, il est important que cet emplacement ne soit utilisé que par les habitants de notre commune. Indépendamment de la surveillance exercée par le personnel municipal, nous comptons sur l'aide de chacun pour signaler les abus en Mairie.

E. Brochet



Comment créer
un espace vivant,
productif et
harmonieux ?



Des principes
et des gestes simples
pour un entretien
réduit.

QU'EST-CE QU'UN JARDIN
NATUREL OU COMMENT VOIR
SON JARDIN AUTREMENT ?

L'ÉCOLOGIE AU JARDIN
CHOIX DES VÉGÉTAUX, FERTILISATION
LUTTE CONTRE LES ENNEMIS DU JARDIN
GESTION DE L'EAU, COMPOSTAGE

Par Cécile LAGARDE-LEVESQUE
Ingénieur-enseignant

Vendredi 24 avril 20h30
Salle des associations de Pollionnay
entrée gratuite

LE COMPOSTAGE : UN GESTE UTILE AU JARDIN

QU'EST-CE-QUE LE COMPOST ?

En observant la formation de l'humus dans la nature, principalement en milieu forestier, les hommes ont créé, il y a plus de mille ans : le compost. Le compost est obtenu à partir de déchets végétaux et animaux. Les micro-organismes du sol les transforment progressivement en matière organique stable et matière minérale.

QU'APPORTE LE COMPOST ?

En général, il est utilisé mélangé à la terre végétale pour en améliorer les propriétés. Il stimule la prolifération des micro-organismes du sol, permet la circulation de l'air et de l'eau, et participe à une meilleure nutrition des plantes.

COMMENT FAIRE SON COMPOST ?

Il faut préparer un endroit pour accueillir les déchets (trou, surface plate ou un silo). Récupérer les déchets (tontes, feuilles, épluchures, cendres, fumier,...). Mélanger les déchets de natures différentes (gros/petit, sec/humide, riche en carbone/en azote). Faire un tas de moins d'un mètre de haut, attendre que la température monte (jusqu'à 60° parfois), puis retourner toutes les 5 semaines environ le tas. Au bout de 6 mois à un an, le compost est mûr (couleur noire, odeur d'humus), vous pouvez l'utiliser au jardin. Seul les déchets de taille et grosses branches ne peuvent être utilisés tels quels, et doivent être broyés. Alors tous à vos tas !

Cécile Lagarde-Levesque

FOOTBALL POLLIONNAY

Débutants :

- Tous les mercredis nos petits de 4 à 7 ans s'entraînent avec ferveur.
 - Pour ces enfants, jouer entre copains est un moment d'échanges privilégié qui se concrétise lors des matches et tournois (en espérant secrètement médailles et coupes).
- Cet enthousiasme prometteur est enrichissant tant sur le plan collectif que personnel alors encourageons-les et bravo les enfants

Sabine Bouchard,
Valérie Masson,
Solange Poccachard.



MAISON DES JEUNES ASSEMBLÉE DU 28/02/98

A la suite d'une rencontre à dialogue ouvert entre jeunes, jeunes adultes et adultes ; il est apparu l'évidence que notre association ne peut être qu'un local d'accueil et qu'il nous faut la projeter dans l'avenir. Après une discussion menée tambour battant, nous avons procédé au vote de notre nouveau conseil d'administration. Nous remercions les personnes présentes, et sachez pour les autres que nous sommes ouverts à tout dialogue.

Victor Feliciano.

Liste du Conseil d'Administration :
Président : Ravel Alexandre
Vice-président : Vernaison Thierry

Trésorier : Janin-Thivos Chrystelle
Service-trésorier : Grataloup Audrey
Secrétaire : Marignier Virginie
Vice-secrétaire : Tisseur David
Membre actif : Monnier Benjamin
Membre actif : Morel Sébastien
Membre actif : Boulud Franck

Nous remercions Mme Monnier, Mr Garlet et les jeunes adultes entre autre : Janin-Thivos Hervé, Van Danberg Tom, Latour Sébastien et autres qui se proposent toujours de nous aider. Merci à tous.

Le Bureau.

DES NOUVELLES DE L'ECOLE DE MUSIQUE

Cette année, les enfants ont bien pris possession de leurs nouveaux locaux, ceux-ci, spacieux et lumineux, permettent aux cours de se dérouler dans les meilleures conditions. L'école compte aujourd'hui 25 élèves contre une dizaine seulement l'an dernier.

Au programme, des cours de piano, clavier, guitare, batterie... et 3 niveaux de solfège.

Suite à l'excellent souvenir laissé par la fête organisée en Juin dernier pour les 20 ans de l'école de musique, nous vous proposons un nouveau rendez-vous musical le vendredi 19 juin (sauf contre-temps).

Venez donc nombreux écouter nos petits virtuoses.
Nous poursuivrons la soirée... en dansant !

Toute l'équipe de l'école de musique.

QUE SE PASSE-T-IL A LA MAISON DE LA RENCONTRE

Assemblée générale : Celle-ci s'est tenue le dimanche 1er février au cours d'un dimanche-café.

LE THEATRE S'INSTALLE A POLLIONNAY

Une dizaine de personnes de Vaugneray, fans de théâtre et à la recherche de locaux adaptés s'installent à Pollionnay, grâce à la municipalité qui met à leur disposition la salle des associations tous les jeudis soir (20h30) à partir du mois d'avril.

Tous les amoureux de cet art seront les bienvenus !

Contacter :

Mme Eliane Asson au 04.78.45.98.53
Mme Agnès Canard au 04.78.45.87.10

ECOLE DE BOULES DE L'OUEST LYONNAIS

• Depuis de nombreuses années existe à Grézieu la Varenne une école initiant au jeu de boules lyonnaises sous le couvert de la FFSB (Fédération française de sport boules).

• Avec dynamisme son président Monsieur Picard dirige cette école depuis 19 ans entouré d'une équipe bénévole. L'école de boules est ouverte à tous les enfants du secteur, filles ou garçons de 6 à 18 ans.

Elle se compose de quatre sections. Les boules sont fournies par l'école et l'inscription est gratuite.

• Les entraînements ont lieu au boulodrome couvert à Vaugneray (à côté de la piscine) :

- le mercredi de 17 h à 18 h *poussins*
de 17 h à 19 h *benjamins et minimes*

- le samedi de 9 h à 11 h *cadets*

• Des résultats encourageants récompensent chaque année les boulistes en herbe. En 1997, les minimes ont été champions du Rhône. Les cadets ont perdu en demi-finale du concours de Pentecôte et sont allés participer au championnat de France à Dijon.

• La Boule Lyonnaise est un sport à part entière avec ses formations et ses compétitions.

• Renseignements :

Tél. 04.78.48.10.32 / 04.78.48.18.32

N. Badoil,
S. Tisseur.

Une nombreuse assistance ainsi que plusieurs représentants de la Municipalité était là, venus pour encourager l'équipe animatrice.

Après la présentation de toutes les activités, passées, en cours, ou en projet, l'assemblée a élu le nouveau Conseil d'Administration constitué comme suit :

S. Brochet, J. Chevand, R. Dangmann, M. Hubner, D. Marignier, A. Marignier, J.P. Marignier, A. Roux, M. Roux, S. Tisseur.

L'art du vitrail : La Maison de la Rencontre vous propose pour l'après-midi du mardi 28 avril 1998, la visite de l'atelier de Maître Verrier de Madame Françoise Gormand-Duval, à Ste Consorce.

Mme Gormand-Duval exposera les différentes techniques mises en œuvre depuis la création du dessin jusqu'à l'exécution du vitrail.

Le travail poursuivi devant nous permettre d'admirer la dextérité et le sens créatif de l'artiste. Cette visite étant limitée à 12 personnes maximum, nous demandons aux personnes intéressées de se présenter à l'avance. Si ce nombre est dépassé largement, une seconde visite, peut être organisée.

Expo Foire 1998 : "Broderie d'Hier et d'Aujourd'hui" Encore une fois, la Maison de la Rencontre lance un appel à tous les habitants de Pollionnay :

- Vous possédez de la lingerie brodée de vos grand-mères,
- Vous passez vos loisirs à broder nappes, chemisiers, etc.

Des vêtements d'aujourd'hui aux cache-corset d'hier, du point de croix aux jours Venise, tout ce qui est brodé nous intéresse. Une seule exigence, que la broderie soit exécutée à la main.

Si vous possédez ces trésors, n'hésitez pas à nous contacter le plus tôt possible, soit aux dimanches-café le 1er et 3ème dimanche de chaque mois, de 10 à 12 h, soit aux : 04.78.48.10.89 - 04.78.48.13.75 - 04.78.48.14.30.

Ces objets vous seront empruntés en Juillet-Août et rendus la semaine après la foire.

Encore une fois, la Maison de la Rencontre compte sur vous et vous remercie à l'avance de votre inestimable collaboration.

Dernières nouvelles du Préinventaire.

Lors de sa réunion du 23 février dernier, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de prévoir le budget nécessaire à l'édition de la plaquette : "Préinventaire des Monuments et Richesses Artistiques de Pollionnay". Cette plaquette, éditée par le Conseil Général du Rhône, est prise en charge financièrement par ce dernier et la commune concernée. La parution est prévue pour le printemps 1999, mettant un terme à 7 ans de travail de l'équipe des correspondants.

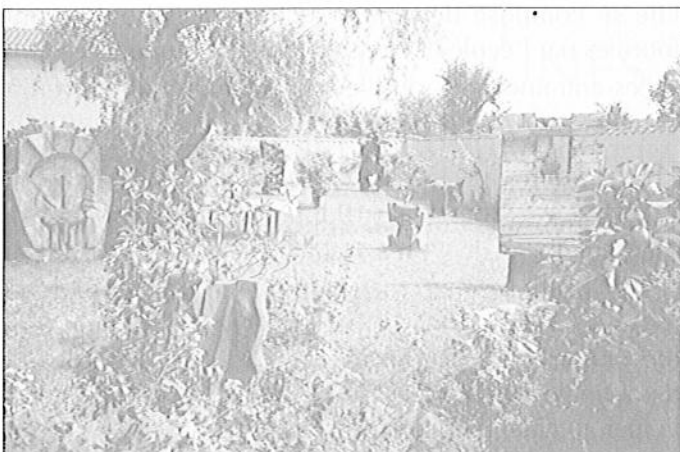
Pour l'équipe animatrice,
J. Chavand.

ASSOCIATION G. DUMONT POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ART CONTEMPORAIN

Trois ans déjà à "La Remise".

Depuis que ce lieu a été aménagé pour permettre la mise en valeur de l'œuvre de Geneviève Dumont, l'Association, créée le 17 avril 1993, n'a cessé de progresser. Tous les ans de nouveaux adhérents, amis, habitants de Pollionnay, artistes viennent soutenir notre action. Après deux expositions consacrées à l'œuvre de Geneviève Dumont en 1995 et 1996, l'Association s'est tournée vers des artistes contemporains.

En effet, "La Remise" se présente comme un lieu atypique où demeurent en permanence les œuvres de Geneviève Dumont ; sculptures, résines, bétons et bronzes, dessins, toiles et écrits ; tous les aspects du travail de cette artiste ne sont pas encore exploités. Mais il s'agit aussi d'un endroit ouvert à l'Art Contemporain que Geneviève Dumont a toujours défendu dans sa démarche artistique. Promouvoir l'Art Contemporain et veiller à la pérennité des œuvres placées, telle est aussi la mission plus large que nous nous sommes fixée. Les artistes invités à exposer doivent s'inscrire dans l'esprit de "La Remise". Ainsi en 1997, nous avons accueilli une femme sculpteur Erutti qui a présenté ses installations transparentes et pures. C'est une jeune artiste qui travaille avec sincérité et engagement.

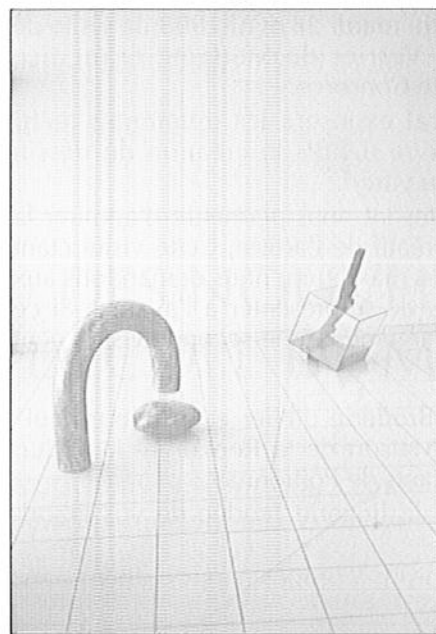


Pour Juin 1998, le comité chargé de présenter un artiste, fera des propositions aux membres du conseil d'administration qui choisiront.

Comment fonctionnons-nous ? Nous organisons une exposition en juin, ouverte à tous, en week-end. L'entrée est libre, les personnes présentes sont capables

de guider les visiteurs. Nous participons à la Foire de Pollionnay sous formes de "Portes ouvertes". Nous présentons des œuvres pour diverses manifestations, comme ce fut le cas le 8 décembre 1996 pour l'association "Les Amis de la Tour Ronde" à Grézieu-la-Varenne. Il en est de même pour cinq dessins de Geneviève Dumont exposés à la Médiathèque de Pollionnay où il est possible aussi de consulter un catalogue illustrant l'œuvre de l'artiste.

Que se passera-t-il en 1998 ?



- en juin, une exposition dont le nom de l'artiste n'est pas encore connu, mais qui se déroulera du 7 au 28 juin. Le vernissage est prévu le 7 juin à partir de 12 h. L'entrée sera libre tous les dimanches et sur rendez-vous pour les autres jours. Il est possible d'amener des groupes.

- en septembre, "La Remise" sera ouverte au public le dimanche 6 septembre, ainsi que

les deux suivants, y compris la Journée du Patrimoine. Nous serions heureux que cette entreprise touchant les arts plastiques, puisse contribuer au rayonnement culturel de Pollionnay.

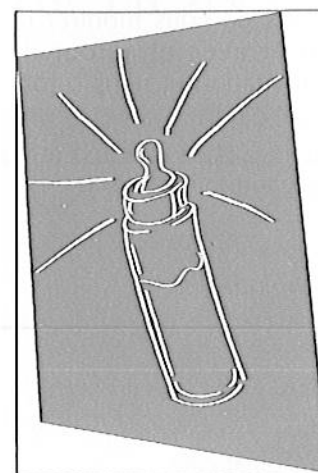
Jacqueline Pradel

Cabinet d'Architecture SERIZIAT

Jean-François / Jean-Charles

(03) 76 01 11 00 - Tél : 04 78 35 24 15 Fax : 04 78 64 94 23

UNE NOUVELLE NAISSANCE A POLLIONNAY



ARTENSA

Le 19 Février, l'association Artensa a vu le jour à Pollionnay. Toute petite et toute neuve, son objectif est de promouvoir les techniques d'aménagement de l'espace respectueuses de l'environnement. Des conseils, animations formations et échanges, voilà ce que propose la dernière venue, qui s'est d'ailleurs bien vite mise

au travail, puisqu'une première conférence aura lieu le 24 Avril à Pollionnay, avec pour thème le jardin naturel. Alors à bientôt pour ceux qui souhaitent la découvrir...

Cécile Lagarde-Levesque,
Présidente.



BRIDGE POUR TOUS

Les cours (initiation ou perfectionnement) ont commencé en octobre 97.

Une nouvelle session débutera courant mars. Elle s'adresse :

Cours initiation

Aux débutants qui grâce à la méthode moderne du mini bridge peuvent jouer dès la première fois.

Cours perfectionnement

A des bridgeurs possédant déjà les notions de base.

D'une durée de 2 h minimum, les cours au prix de 45 F (le premier étant offert), sont organisés par des moniteurs diplômés de F.F.B. et ont lieu soit l'après-midi soit en soirée en fonction du désir exprimé par les participants.

Renseignements - inscriptions

Madame Nicole Madelaine

Tél. 04.78.48.16.90 - Pollionnay

PARCOURS SANS FAUTE POUR L'ASSOCIATION CHEVAL ET HANDICAP

Plus de deux ans ont passé depuis notre dernier article vous faisant part du lancement de nos activités !. Le temps passe trop vite et les journées sont bien remplies !. Deux années de silence qui nous permettent aujourd'hui, à l'issue de notre Assemblée Générale de vous dresser un tableau assez positif de notre action.

Alors, pour ceux qui ne savent pas qui nous sommes, un petit rappel :

Notre but est de permettre à toute personne handicapée la pratique d'une activité équestre, thérapeutique ou de loisir, en proposant un encadrement spécialisé et un lieu adapté.

L'encadrement : "Mais qui s'occupe de ces cavaliers pas comme les autres ?"

- Claire Marchaud : psychologue spécialisée en équitation thérapeutique (vous savez, la maman toujours en tenue un peu bizarre qui accompagne ses enfants à l'école !)

- Régine Clappaz : intervenante en équitation thérapeutique.

"Mais où ces cavaliers peuvent-ils côtoyer les chevaux ?". Sur le site de la Ferme de la Dame Blanche à Chaponost.

Alors, me direz-vous, quoi de neuf depuis deux ans ?

- En premier lieu, l'objet de nos préoccupations : la mise à cheval de personnes handicapées. Nette évolution dans la fréquentation avec un phénomène de fidélisation des cavaliers et arrivée de nouveaux (accueil en groupe - 5 personnes maximum - ou en individuel).

Quelques chiffres 96/97 : - 14 établissements spécialisés ont fréquenté régulièrement l'activité : 97 personnes.

- 7 cavaliers individuels réguliers.

Au total, 104 cavaliers réguliers ont bénéficié de nos prestations.

- Ce constat est à relier à l'effort important consacré à l'amélioration de la qualité de l'accueil, avec :

- La présence d'un manège couvert à la Ferme, qui nous permet de fonctionner maintenant quel que soit le temps.

- L'investissement de l'association dans deux monitoirs : plate-forme munie d'un plan incliné qui favorise le moment de la mise à cheval, surtout pour les cavaliers en fauteuil.

- L'investissement dans du matériel équestre et pédagogique.

LA VIE ASSOCIATIVE

gique : matériel adapté (selles, surselles, rênes, matériel de pansage).

• Enfin, ces investissements ont été possibles grâce à l'octroi de subventions émanant du Conseil Général et de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, qui reconnaissent l'originalité et l'apport de notre action auprès de ce public spécifique.

En conclusion, Cheval et Handicap renvoie une image de sérieux et d'un savoir-faire spécifique, grâce à la présence de Claire Marchaud (bénévole durant deux ans !) et Régine Clappaz. Toutes deux sont maintenant salariées... au SMIC (c'est un début !).

Des projets ? Nous en avons ! La preuve :

• Reconstitution de l'accueil à l'année de psychologues en formation (Université Lyon II, niveau maîtrise).

• Reconstitution d'une session de formation avec un organisme de formation continue (Infipp), pour des professionnels des milieux socio-éducatifs et médicaux. Session animée par C. Marchaud intitulée "Le cheval et son utilisation en thérapie".

• Présence de Cheval et Handicap à des manifestations

ciblées : Equita'Lyon (Salon du cheval et du Poney), Journée Nationale du Cheval et du Poney, Salon Handica (Mars 98) en liaison avec Handi-Cheval Régional Rhône-Loire-Ain.

• Enfin, mise en place pour la troisième édition d'une "Fête du cheval" à Chaponost, le vendredi 19 Juin 98.

Retenez bien cette date ! Journée au cours de laquelle tous nos cavaliers seront heureux de vous montrer ce qu'ils sont capables de réaliser avec et autour du cheval !... Ceci constitue une invitation et nous serons fiers de vous accueillir.

Alors, si nos activités et cet article suscitent votre curiosité... ou si vous souhaitez nous soutenir, n'hésitez pas à nous contacter :

Association Cheval et Handicap

Claire Marchaud (Direction technique)

Le Sarrazin - 69290 Pollionnay

04.78.48.13.83

Monsieur Pierre-Jean Ferrasse
Président.



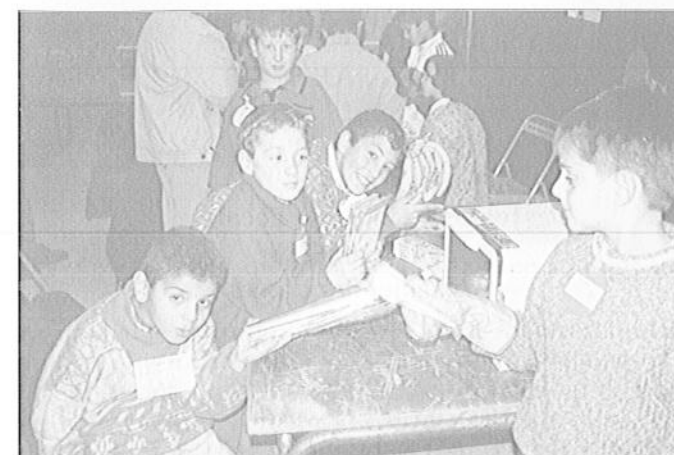
Etablissement médicalisé pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de toute affection neurologique nécessitant une prise en charge. Celle-ci est assurée par une équipe soignante adaptée, encadrée par un personnel médical spécialisé. Cure médicale - Long séjour

Les Aurélias

69290 Pollionnay par Craponne - Tél. : 04 78 87 42 42 - Fax : 04 78 87 42 00

LA VIE SCOLAIRE

LE MARCHÉ DES CONNAISSANCES : COMMENT ? ACTIONS PRÉALABLES.



Depuis le début de l'année scolaire, les enfants peuvent déposer des brevets. Un brevet c'est un savoir, savoir faire, savoir être, scolaire ou non, qu'un enfant prétend détenir et qu'il propose d'enseigner à tous ceux qui voudront l'acquérir. Chacun de ces brevets est présenté à la classe : que faut-il faire ? A quoi ça sert ? Comment peut-on l'acquérir ? Chaque fois le débat s'instaure entre les enfants afin de bien définir le domaine concerné et les finalités. Le déposant doit ensuite faire la preuve de son savoir auprès du groupe de sa classe. Si le brevet est accepté il sera inscrit dans l'arbre des connaissances, sinon nous définissons ensemble le travail à effectuer et l'organisation à mettre en place pour que le brevet devienne une réalité : matériel nécessaire, comment s'entraîner, faut-il préparer un atelier, etc...



Déposer des brevets, c'est bien, mais il faut aussi les enseigner à d'autres. Au sein de la classe, c'est possible grâce à l'organisation régulière d'ateliers. 4 ou 5 activités sont proposées et les enfants disposent d'un « panier ». Cette feuille de route sert à inscrire le passage dans chaque atelier. Le responsable de l'atelier note si le brevet est acquis ou non. Ce brevet sera noté dans le blason de l'enfant dès le lundi suivant lors de la mise à jour de l'arbre des connaissances.

Il y a encore bien d'autres façons de passer un brevet inscrit dans l'arbre des connaissances, mais pour l'essentiel nous restons dans une logique de communication interne à la classe.

Pour ouvrir cette communication aux autres classes du projet, le marché des connaissances inter-écoles est un outil indispensable.

Roger Beaumont

MARCHÉ DES CONNAISSANCES AVEC L'ÉCOLE ANATOLE FRANCE DE VAULX EN VELIN

Le 3 Février 98, l'école Anatole France de Vaulx en Velin est venue dans notre école. Il y avait des stands que les enfants tenaient.

Il y avait 15 stands de bricolage,

- 1 stand de géométrie,
- 3 stands de cuisine,
- 8 stands de sport,
- 1 stand de magie,
- et 4 stands d'instruction.

Sophie

Nous avons fait un marché des connaissances. Il y avait 16 stands le matin et 16 stands l'après-midi.

Il y avait :

Lutte, tête de loup, boîte à sauterelles, calligraphie de lettres, poupée en laine, fabrication de beurre, lire en anglais, salière en papier, siffler avec un ballon, colliers de perles, avions en papier, flocons en papier, pâte à sel, gâteau au yaourt, judo, trouver son chemin sur la carte de France, jouer au basket, foot, skateboard, trico-

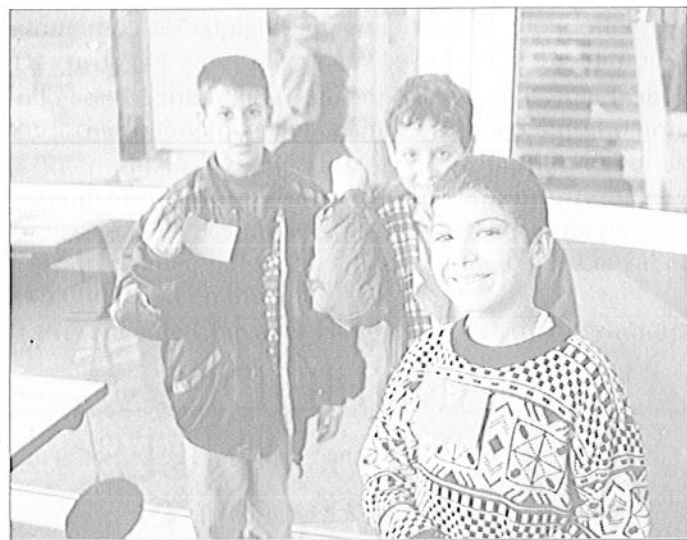
LA VIE SCOLAIRE

ter, pompons en laine, gâteau au chocolat, dessiner des rosaces, enveloppes en papier, objets en terre, etc... C'était bien.

Lydia

L'école Anatole France (Vaulx en Velin) est venue à Pollionnay. Il y avait 32 stands. Moi, j'ai fait « gâteau au chocolat », « siffler avec un ballon » et « lire en anglais ». C'était bien le marché des connaissances.

Thibault



Trois classes de l'école Anatole France sont venues. Il y avait 16 stands le matin et 16 stands l'après-midi. Moi, j'ai tenu « salières en papier » le matin. Il y a eu beaucoup de monde dans mon stand. L'après-midi, je suis allée au stand « calligraphier des lettres ». J'aurais bien voulu faire un pompon mais je n'ai pas pu parce que c'était le matin et le matin je faisais « salières en papier ». Et puis, j'aurais voulu faire aussi « objet en terre ». Je n'ai pas pu parce qu'il y avait beaucoup de monde.

Elodie



Toutes les infos sur l'école
3614 MARELLE
Magazines des classes
Pollionnay

POUR UNE RENTREE SCOLAIRE AGREABLE

Nous proposons à tous les nouveaux élèves de l'école de venir connaître les lieux et leur maître pendant la dernière quinzaine de Juin 98. Il suffit de prendre rendez-vous au 04.78.48.16.79 en précisant le niveau de classe.

De plus, nous reconduirons le principe d'une rentrée progressive pour la petite section de maternelle où seuls les nouveaux seront accueillis le matin (les "anciens" l'après-midi) pendant la première semaine.

Les enseignants

AUTO-ECOLE DE CHARBONNIERES

Conduite
accompagnée
à partir de 16 ans

Gérard CORNU

4, avenue de la Victoire
CHARBONNIERES-LES-BAINS
Tél. : 04 78 87 17 30
(RÉPONDEUR)

PERMIS B - PERFECTIONNEMENT

Prise et retour à domicile - Bureau ouvert de 13 h 30 à 15 h

SALON INFINITIF
Pollionnay
Tél. 04 78 48 17 65
Coiffure Mixte

INTERCOMMUNALITE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLONS DU LYONNAIS



COMMUNE DE STE CONSORCE EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITES DE CLAPE-LOUP CONCERTATION PREALABLE

La Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais projette de réaliser une extension de la zone d'activité de Clape-Loup à Ste Consorce.

Les objectifs poursuivis par cette extension sont les suivants :

- Créer une offre de terrains d'activités correspondant aux besoins locaux, à savoir, extension de certaines installations déjà présentes sur le site, installation de nouvelles activités artisanales et/ou industrielles. Les parcelles proposées doivent donc être de tailles variées pour répondre à cette attente ;
- Revaloriser l'ancienne zone grâce à de nouveaux accès et une approche plus soignée du paysage ;

• Articuler cette nouvelle zone avec l'aménagement du giratoire qui doit se réaliser au croisement de la R.D. 30 Conformément à l'article 300-2 du Code de l'Urbanisme, ce projet est soumis à concertation de la population, des associations locales et des autres personnes concernées, dont les représentants de la profession agricole, pendant toute la durée d'élaboration du projet.

La concertation préalable se déroulera à partir du lundi 23 février 1998.

A cet effet, un dossier sera mis à la disposition du public :

- Au siège de la Communauté des Vallons du Lyonnais à Vaugneray, du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h,
- A la Mairie de Ste Consorce, aux jours et heures habituels de réception du public, et comportera :
- Un plan d'état des lieux,
- Un rappel des préconisations
- Une présentation du schéma de composition de principe,
- Un cahier des remarques
- Une note sur les évolutions du dossier.

Les observations pourront également être adressées, par écrit, à Monsieur le Président de la Communauté des Communes des Vallons du Lyonnais.



E. LECLERC

GREZIEU-LA-VARENNE

5, rue Benoît Launay - Tél. 04 78 44 85 13

OUVERT du lundi au samedi de 8 h 30 à 19 h 30 NON STOP
et le vendredi jusqu'à 20h



AUTRE INFORMATION MUNICIPALE

INFORMATION POUR LE RESPECT DE STATIONNEMENTS INTERDITS

Lorsque nous circulons dans notre village de Pollionnay, il nous apparaît à l'évidence sympathique. La traversée en est pourtant délicate, car la D70 est étroite et sinueuse, notamment dans le centre du Village. Ceci induit des risques à circuler, à pied, à cheval, en vélo ou en voitures. Des risques aggravés lorsque des véhicules sont stationnés au mépris de la sécurité des personnes.

Pourtant des interdictions de stationner sont en place depuis de nombreuses années de chaque côté de la D70.

Fréquemment, on peut observer des véhicules à l'arrêt et notamment sur les passages pour piétons ou dans les intersections de rues.

Nous constatons souvent, que se sont des habitués.

Face à cette insouciance de la sécurité d'autrui de ces quelques propriétaires de véhicules, je rappelle ces interdictions de stationnement dans un premier temps. A ceux qui seraient tentés d'ignorer ce rappel, un autocollant leur rappelant personnellement la réglementation sera apposé sur leur véhicule.

Je compte sur leur compréhension préalable, afin de ne pas y être contraint. La dernière mesure appliquée sera le procès verbal qui sera dressé sans état d'âme aux contrevenants persistants.

Pour la sécurité de tous, je vous demande de respecter les zones d'interdiction de stationner.

Le Maire
G. Marignier.



CARRIERES POCCACHARD SARL

GORRE GRAVILLONS OCRE ROUGE JAUNE

ENROCHEMENT PIERRES JAUNES A MURET

TOUS PRODUITS DE CONCASSAGE

LA RAPAUDIERE - POLLIONNAY - 69290 CRAPONNE

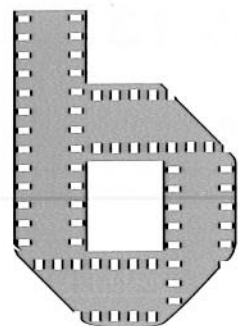
LESPINASSE - BOYER 42460 CUINZIER

LEPY - POLEYMIEUX AU MONT D'OR 69250

TEL. : 04 78 48 13 14

Fax : 04 78 48 17 54

jean-louis bessenay
photographe

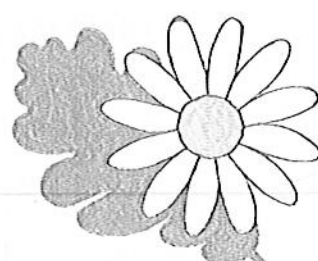


KODAK Express
Développement en
1 heure ou 24 heures

04 78 57 04 89

103-105, av. Édouard Millaud
69290 Craponne

Entretien Espaces Verts



Tonte, Taille,
Elagage,
Débroussaillage,
Plantation.

Patrick
POCACHARD
Le Bourg

Tel : 04.78.48.18.12. 69290 POLLIONNAY

INFOS PRATIQUES

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire Gilbert MARIGNIER	
1 ^{er} adjoint Jean-Paul JASSERAND	- Finances / Gestion - Ordures ménagères - Eau (SIDESOL) - Assainissement - Urbanisme
2 ^{ème} adjoint Robert RAVEL	- Voirie - Activités économiques + tourisme - Electrification
3 ^{ème} adjoint Marc TOURASSE	- Responsable du personnel - Construction et entretien des bâtiments publics - Eau (SIDESOL) - Assainissement - SYDER - Locations - Permis de construire, lotir, etc.
4 ^{ème} adjoint André BROTTET	- Affaires sociales - CCAS - Affaires scolaires - Communication - Associations/sports/culture

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX :

Antoine BATTESTI, Michel BOUCHARD, Denise CHANOZ, Hervé de ROUVILLE, Hervé JANIN THIVOS, Lino SMANIOTTO, Charles VERA, André VERNUSSE

SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Mlle Jeannette Chantre ☎ 04 78 48 12 09

Ouvert les mardis, mercredi et samedi de 9 h à 12 h.

Le jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

GARDE MUNICIPALE

Mr Gérard Latour ☎ 04 78 48 11 77

GENDARMERIE BRIGADE DE VAUGNERAY ☎ 17

CORPS DES SAPEURS POMPIERS ☎ 18

CHEF DE CORPS Henri Picotin ☎ 04 78 48 10 31

PERCEPTION

rue Jean Moine à Vaugneray

Mr Dauphin ☎ 04 78 45 98 45

E.D.F.

17 rue Centrale à Craponne ☎ 04 78 57 28 88

S.D.E.I.

244 rue Général De Gaulle à Brignais

☎ 04 72 31 92 20

FRANCE TÉLÉCOM

36 cours Suchet Lyon 2^{ème} ☎ 14

AGENCE DE L'OPAC

44 rue Paul Bevier Lapierre à Brignais

☎ 04 72 31 60 67

D.D.E. SUBDIVISION MORNANT

Vaugneray - 9 avenue de la Gare à Mornant

☎ 04 78 44 98 00

P.T.T. AGENCE POSTALE

Mme Nicole Badoil ☎ 04 78 48 10 00

MÉDIATHEQUE MUNICIPALE

Mme Danière ☎ 04 78 48 12 09

ECOLE PUBLIQUE LES PRESLES

☎ 04 78 48 16 79

Directeur Bernard Cavassa

Classes primaires :

Roger Beaumont, Alain Jacquet, Marie-Odile Micollon

Classes maternelles :

Louis Dominique Bazin, Marielle Malagutti.

MAISON DE RETRAITE JEAN VILLARD

Directrice : Bernadette Gaudier ☎ 04 78 48 11 75

MAISON DE RETRAITE "LES AURÉLIAS"

☎ 04 78 87 42 42

CLINIQUE DE GÉRIATRIE "LES PRESLES"

☎ 04 78 87 41 41

ASSISTANTE SOCIALE

Maison du département - place de l'église à Vaugneray

☎ 04 78 45 83 11

SERVICE DES NOURRISSONS ET DE L'ENFANCE

Le mardi 9h à 12 h au centre médico-social de

Craponne - Place A.M. Perrin ☎ 04 78 57 03 66

CAFAL (Caisse d'Allocations familiales de l'arrondissement de Lyon)

67 Boulevard Vivier-Merle - 69409 Lyon Cédex 03

CENTRE INTERMINISTÉRIEL

DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS (CIRA)

☎ 08 36 68 16 26. Du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DES VALLONS DU LYONNAIS

20 chemin du Stade à Vaugneray ☎ 04 78 57 83 80

**COMMUNAUTÉ RURALE
DES COTEAUX DU LYONNAIS**
1 rue Micky Barange - B.P. 12
69510 Soucieu-en-Jarrest 04 72 31 79 20



ALLO LA POSTE VOTRE FACTEUR VOUS PARLE...

Son facteur, tout le monde le connaît !... ou ne le connaît pas ! pourtant il est attendu qu'il fasse beau, qu'il vente, qu'il pleuve ou qu'il neige.

Avant de partir, beaucoup de travaux préparatoires sont nécessaires : tri du courrier par tournée, séparation à l'intérieur de la tournée, classement par numéro dans la rue, par bâtiment, par hameau...

Le nom porté sur la boîte aux lettres, le numéro de rue sont indispensables.

Si vous avez souscrit un contrat "Boîtes Postales", pensez à informer vos correspondants qui doivent vous écrire : SOCIÉTÉ X

adresse géographique
BP N°
69290 CRAPONNE

Le facteur sur son lieu de distribution éprouve parfois des difficultés à accéder à la Boîte aux Lettres.

Nos amis les bêtes en l'occurrence les chiens n'apprécient pas toujours le facteur. Le portail, n'étant pas fermé le chien peut leur montrer les crocs, courir derrière la mobylette, occasionner une chute etc... l'animal peut mordre, alors pensez à attacher votre chien.

En période hivernale et de plus par temps de neige la distribution n'est pas toujours aisée, prévoir un passage pour accéder à la boîte aux lettres, de même la "poubelle" placée devant cette dernière ne facilite pas la remise du courrier.

Le facteur ne trouvant personne est amené à mettre un avis dans la boîte. Mais parfois il apprécierait de pouvoir déposer le livre, le catalogue ou le paquet si la boîte était plus grande en quelque sorte "NORMAL-SEE".

Ces boîtes aux lettres sont obligatoires pour les constructions neuves (permis de construire déposé après juillet 1979), toutefois pour les anciens bâtiments, rénovés ou pas, la poste conseille l'installation d'une telle boîte qui procure la sécurité pour votre courrier et évite parfois de vous déplacer.

La poste assure la distribution du courrier adressé mais

également non adressé, aussi vous arrive-t-il souvent de trouver dans votre boîte aux lettres, beaucoup de messages non culturels... qui d'entre nous n'a pas eu recours à telle ou telle publication pour vendre sa voiture, trouver une location ?...

MERCI, d'avoir lu ces quelques lignes et sachez que votre facteur est toujours disponible pour un conseil, une information, ceci en toute confidentialité.

La Poste de Craponne



A.I.A.D. (ASSOCIATION INTERCOMMUNALE D'AIDES A DOMICILE)

Le service de ce bulletin vous est utile...

Les services de l'A.I.A.D. vous sont nécessaires !

- Vous êtes retraité, dépendant.
- Vous sortez de l'hôpital.
- Vous êtes en difficulté suite à une maladie, un accident etc.
- Vous avez besoin d'une aide afin d'assumer les tâches courantes de la vie...

Quels services vous sont proposés ?

■ AIDE A DOMICILE

Ménage courant, courses, entretien du linge, préparation et aide la prise des repas, soutien moral.

■ GARDE A DOMICILE

Garde assurée aux personnes âgées, handicapées, malades 24h/24 et 7j/7.

■ GARDE D'ENFANT

Au dessus de 3 ans, sous certaines conditions.

■ PETITS TRAVAUX DE JARDIN ET D'ENTRETIEN

Tonte de gazon, bâchage, bricolage etc...

■ NOUVEAUTE (à partir de janvier 1998)

Création d'un service de repassage et de petite couture (pantalons, chemises, draps). Cette toute nouvelle activité s'effectuera au siège de l'Association, les demandeurs apportant linge et habits à repasser ou retoucher.

■ COUT

Selon vos ressources :

Prise en charge partielle du coût des services.

Tarif des gens de maison avec exonération éventuelle des charges patronales.

■ FISCALITE

Vous pourrez réduire vos impôts de 50% du montant de vos dépenses dans la limite d'un plafond de 45 000 F, soit une économie de 22 500 F.

Pour tous renseignements sur l'A.I.A.D., contactez le Bureau : Place Andrée Marie Perrin - Bâtiment la Poste - 69290 CRAPONNE - Tél. et Fax 04.78.57.34.09 de 8h à 12h et 14h à 18h du lundi au vendredi, ou la Mairie de votre domicile.

Et n'oubliez pas... qu'à tout problème, l'A.I.A.D. peut vous proposer une solution.



LA COUR DU ROY

Les nouveaux gérants de "La Cour du Roy", Arnaud et Sophie ont choisi le 14 février, jour de la Saint Valentin pour la réouverture de leur restaurant.

Tous deux ont effectué leurs études au Lycée hôtelier Saint Bénigne à Dijon et suivi un parcours professionnel enrichissant dans divers établissements, tant en France qu'à l'étranger. L'intention d'Arnaud est de faire

revivre dans chaque plat la tradition culinaire de ses origines bourguignonnes.

Sophie venue de la Bresse lousannaise apportera tout son savoir-faire et sa bonne humeur dans un service qu'elle souhaite irréprochable. Complémentaires chacun dans leur partie, ils ont en commun l'amour de leur métier, et une seule ambition : satisfaire leur clientèle et gagner la confiance et l'amitié des pollionnais.

CORRESPONDANT DE PRESSE

Nous vous rappelons que Pollionnay a un correspondant de presse habilité à recevoir tous les articles à paraître sur le Progrès et Lyon-Matin, à caractère local ou associatif (concours, matches, manifestation). Egalement vous pouvez lui transmettre tout ce qui concerne le carnet du jour : naissances, mariages, décès, remerciements, annonces légales...

Articles et correspondances sont à transmettre par courrier à :

Hervé Bouville, avenue N.D. de Lorette
69290 Pollionnay
ou par téléphone : 04 78 48 12 94
ou à la mairie.

PEUGEOT : POUR QUE L'AUTOMOBILE SOIT TOUJOURS UN PLAISIR



UN SERVICE ET DES HOMMES

PEUGEOT FAHY

VOTRE CONCESSIONNAIRE PEUGEOT
ET SON RÉSEAU D'AGENTS

PEUGEOT



25, av. du Châter - FRANCHEVILLE - 04 78 34 00 20

La vie prend des couleurs avec le libre-service de la plante Desbos



Grand choix de plantes vertes et fleuries, compositions, plantes à massifs, fleurs coupées...



**Pour vous servir : Non-Stop
de 9 h à 19 h du lundi au samedi
de 9 h à 12 h dim. et jours fériés**



**Libre-service
de la plante**

esbos

Av. Marcel Mérieux - 69280 Marcy l'Etoile
Tél. : 04 78 87 18 58 - Fax : 04 78 87 82 96